



INFOLIVE – PROTECTION RAISONNÉE DE L'OLIVIER

Bulletin n° 5, le 22 juin 2010

ŒIL DE PAON

Les conditions climatiques sont toujours très favorables au développement de la maladie. Cependant, aucune pluie n'est annoncée pour cette semaine. Toutefois, suite aux contaminations de mai, de nouvelles tâches peuvent encore apparaître.

Il est préconisé de suspendre les traitements pour le moment, dans les parcelles où le nombre de feuilles malades est inférieur à 15%. Pour les parcelles sensibles, renouveler une dernière fois cette saison s'il y a eu lessivage.

TEIGNE DE L'OLIVIER

Rappel : Le second vol de teigne a débuté dans les zones précoces. Très peu de dégâts sont observés sur nos vergers de référence sensibles. Il n'est pas nécessaire de traiter sur cette génération. Toutefois, pour les vergers sensibles présentant plus de 10% de grappes florales atteintes, il est possible d'intervenir dans les vergers à basse altitude à partir des dates suivantes :

Zone altitude	Date intervention
< 150 m	25-28 juin
150 – 300 m	2-5 juillet

Pour les autres zones d'altitude, attendre le prochain bulletin

Produits autorisés sur oliviers * sur cette génération : (voir Infolive n° 4)

La lutte biologique n'est plus possible sur cette génération.

MOUCHE DE L'OLIVE

Des mouches ont été capturées sur le secteur de Montpellier et d'Aix en Provence, en faible quantité. Il n'est pas encore nécessaire de traiter même pour les olives vertes de table.

STRATEGIES DE LUTTE CONTRE LA MOUCHE DE L'OLIVE

1 – Production raisonnée d'olives vertes de table

- 1) Placer un piège – le relever deux fois par semaine
- 2) Dès que le seuil de piégeage est atteint et que la taille des olives est réceptive pour la mouche, appliquer un traitement adulticide préventif (voir tableau p. 2)
- 3) Surveiller régulièrement le piège et les fruits – faire un comptage d'olives avec piqûre de ponte, en déduire un pourcentage d'olives piquées et le comparer au seuil de dégâts (voir tableau ci-dessous)
- 4) A chaque vol annoncé par les bulletins et confirmé par le piège, appliquer
 - i) soit un produit adulticide préventif au début du vol si le seuil de dégâts n'est pas atteint,
 - ii) soit un produit curatif larvicide au milieu du vol si le seuil est dépassé (voir tableau ci-dessous)

Seuil de dégâts dus à la mouche	Entre le 1 ^{er} et le 2 ^{ème} vol	Entre le 2 ^{ème} et le 3 ^{ème} vol	Entre le 3 ^{ème} et le 4 ^{ème} vol	A la récolte
Olives de table	0,5 % d'olives avec piqûres de ponte	1 % d'olives avec piqûres de ponte	2 % d'olives avec piqûres de ponte	2 % d'olives avec piqûres de ponte

INFOLIVE est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'olivier pour le compte de l'AFIDOL, à partir du Bulletin de Santé de l'Olivier. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative. Les informations présentes sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. * Liste établie à partir de la base e-phy du ministère de l'agriculture

CENTRE TECHNIQUE DE L'OLIVIER

Maison des Agriculteurs 22 av. Henri Pontier 13626 Aix en Provence Cedex 1 ☎ 04.42.23.01.92 - 📠 04.42.23.82.56 E-mail : contact@ctolivier.org



2 – Production raisonnée d’olives noires de table et d’olives à huile

- 1) Placer un piège – le relever deux fois par semaine
 - 2) Dès que le seuil de piégeage est atteint et que la taille des olives est réceptive pour la mouche, appliquer un traitement adulticide préventif (voir tableau en bas de page)
- Remarque* : Ne pas traiter si les températures sont élevées (> à 30°C en fin de journée)
- 3) Surveiller régulièrement le piège et les fruits – faire un comptage d’olives avec piqûre de ponte, en déduire un pourcentage d’olive piquées et comparer au seuil de dégâts (tableau ci-dessous)
 - 4) A chaque vol annoncé par les bulletins et confirmé par le piège, appliquer
 - i) soit un produit adulticide préventif au début du vol si le seuil de dégâts n’est pas atteint,
 - ii) soit un produit curatif larvicide au milieu du vol si le seuil est dépassé (voir tableau ci-dessous)

Seuil de dégâts dus à la mouche	Entre le 1 ^{er} et le 2 ^{ème} vol	Entre le 2 ^{ème} et le 3 ^{ème} vol	Entre le 3 ^{ème} et le 4 ^{ème} vol	A la récolte
Olives à huile	3 % d’olives avec piqûres de ponte	5 % d’olives avec piqûres de ponte	7 % d’olives avec piqûres de ponte	10 % d’olives avec piqûres de ponte
Olives de table	0,5 % d’olives avec piqûres de ponte	1 % d’olives avec piqûres de ponte	2 % d’olives avec piqûres de ponte	2 % d’olives avec piqûres de ponte

3 - Production biologique d’olives noires de table et d’olives à huile

- 1) Placer un piège – le relever deux fois par semaine
 - 2) Dès que le seuil de piégeage est atteint et que la taille des olives est réceptive pour la mouche, appliquer
 - soit un traitement adulticide préventif biologique
 - soit un produit préventif formant une barrière
 - 3) Surveiller régulièrement le piège et les fruits – faire un comptage d’olives avec piqûre de ponte, en déduire un pourcentage d’olive piquées
 - 4) A chaque vol annoncé par les bulletins et confirmé par le piège, appliquer
 - i) un produit adulticide préventif biologique au début du vol
- Remarque* : ne pas traiter si les températures sont élevées (> à 28°C en fin de journée)
- ii) si la protection est réalisée avec une barrière, renouveler le traitement tous les mois ou dès lessivage > 30 mm de pluie jusqu’à la récolte

Produits autorisés sur oliviers * :

Les autres produits sont interdits – Protégez-vous

Matières actives	Conditions d’utilisation	SPECIALITES COMMERCIALES	Dose	DAR (j)	ZNT (m)	DRE (h)
diméthoate	Traitement larvicide curatif	ROGOR PIPC 400	0,075 l/hl	21	5	6
		DANADIM PROGRESS	0,075 l/hl	21	5	24
deltaméthrine	Traitement adulticide préventif 3 applications maximum	DECIS / PEARL / SPLIT PROTECH	0,083 l/hl	15	20	6
lambda-cyhalothrine	Traitement adulticide préventif 2 applications maximum	KARATE ZEON	0,013 l/hl	7	20	48
		KARATE XPRESS	0,025 kg/hl	7	5	48
		POOL	0,025 kg/hl	7	5	48
spinosad	Traitement préventif localisé 4 applications maximum AB	SYNEIS APPAT	1,2 l/ha	7	5	6
Kaolinite calcinée	Barrière AB	ARGIBIO ARGICALPRO	30 à 50 kg/ha			
Argile verte	Barrière AB	ARGIVERT	30 à 50 kg/ha			

DAR : délai avant récolte

ZNT : Zone Non Traité

DRE : Délai De Rentrée

COCHENILLE NOIRE

La majorité des cochenilles est au stade de ponte sur les vergers précoces. Il n’est pas encore temps pour intervenir avec un larvicide chimique. Attendre le prochain bulletin.

INFOLIVE est une feuille d’information et de préconisation établie par le Centre Technique de l’olivier pour le compte de l’AFIDOL, à partir du Bulletin de Santé de l’Olivier. Ce document n’est pas contractuel et les informations données n’ont qu’une valeur indicative. Les informations présentes sur l’étiquette des produits ont valeur de loi. * Liste établie à partir de la base e-phy du ministère de l’agriculture

CENTRE TECHNIQUE DE L’OLIVIER

Maison des Agriculteurs 22 av. Henri Pontier 13626 Aix en Provence Cedex 1 ☎ 04.42.23.01.92 - 📠 04.42.23.82.56 E-mail : contact@ctolivier.org

